Nations Unies ECE/ENERGY/GE.8/2022/1

Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts du gaz

Neuvième session
Genève, 24 et 25 mars 2022
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, et en ligne, le jeudi 24 mars 2022 à 10 heures[1]

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe.
5. Informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021.
6. Mise en œuvre du plan de travail pour 2022-2023.
7. Informations actualisées sur les activités des États membres et de l'industrie et des organisations gazières (tour de table).
8. Préparatifs de la dixième session du Groupe d'experts du gaz.
9. Questions diverses.
10. Adoption des conclusions et recommandations.
11. Adoption du rapport et clôture de la session.

[1] Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (https://indico.un.org/event/1000458/) si possible au moins deux semaines avant le début de la session. Le jour de la séance, ils sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de celle-ci, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment de la Croix-Rouge − voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. Le service d'inscription au portail de Pregny est ouvert tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 h 45.
Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 73158).

Merci de recycler

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée au gaz naturel[2] dès qu'ils seront disponibles.

2. Observations liminaires

Le Président du Groupe d'experts du gaz rendra compte des efforts déployés par le Groupe d'experts pour aider les États membres de la CEE à honorer certains engagements politiques de première importance liés notamment à l'examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la CEE, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au document final de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Glasgow.

3. Élection du Bureau

À sa septième session (22-25 septembre 2020), le Groupe d'experts a élu un Bureau pour un mandat prenant fin à la clôture de la présente session, au cours de laquelle il élira un nouveau Bureau qui siégera jusqu'à la clôture de la onzième session, en 2024.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des résultats de la trentième session du Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité »), qui a eu lieu du 22 au 24 septembre 2021. Prenant acte des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2020-2021, le Comité a adopté le plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/137). Il a fait observer que les gaz pouvaient contribuer de façon notable à ce que certains États membres de la CEE parviennent à la neutralité carbone d'ici à 2050, et que les gaz renouvelables et à faible teneur en carbone, y compris l'hydrogène produit de manière durable, constituaient d'ores et déjà un important vecteur énergétique.

Le Comité a en outre indiqué que le système énergétique décarboné du futur pourrait consister en une combinaison optimale de « photons, électrons et molécules », dans laquelle les sources d'énergie renouvelables intermittentes (photovoltaïque et éolienne) et le gaz seraient progressivement interconnectés. Cela étant, il a estimé que les infrastructures gazières existantes pourraient contribuer à accélérer la transition vers une économie neutre en carbone grâce à l'intégration des systèmes énergétiques. Il a également estimé que l'alliance du gaz naturel, du biogaz, de l'hydrogène produit de manière durable et d'autres gaz était une solution possible pour décarboniser le système énergétique à court et à moyen terme.

En octobre 2021, le Comité exécutif de la CEE a approuvé le projet financé par des fonds extrabudgétaires portant sur la production durable d'hydrogène dans la région de la CEE et son rôle dans la création d'un écosystème fondé sur l'hydrogène et le développement des possibilités d'exportation[3]. Le Groupe d'experts collaborera avec d'autres organes subsidiaires du Comité pour appuyer la mise en œuvre de ce projet.

[2] https://unece.org/sustainable-energy/events/ninth-session-group-experts-gas.
[3] https://unece.org/sites/default/files/2021-09/Item%209_ECE_EX_2021_27_XB_8_Hydrogen%20.pdf.

5. Informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021

Le secrétariat rendra compte au Groupe d'experts de la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021 et fournira notamment des informations à jour sur le projet financé par des fonds extrabudgétaires portant sur l'utilisation du gaz dans les transports (Renforcer les capacités des États membres de la CEE en matière de décarbonisation du secteur des transports au moyen d'une utilisation accrue du gaz naturel comme carburant)[4].

6. Mise en œuvre du plan de travail pour 2022-2023

Le Groupe d'experts se penchera sur l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/11) et sur d'autres questions telles que la part croissante du gaz naturel dans l'approvisionnement total en énergie primaire et les incidences économiques, sociales et environnementales de cette évolution. Les orateurs et les experts feront des exposés sur certains des sujets ci-après, après quoi un débat ouvert aura lieu entre les participants :

a) Gaz et objectifs de développement durable ;

b) Gaz et redressement post-COVID-19 ;

c) Gestion du méthane dans le secteur gazier ;

d) Parvenir à la neutralité carbone en exploitant les synergies entre le(s) gaz et la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable ;

e) L'hydrogène produit de manière durable, un choix innovant en vue de la neutralité carbone ;

f) Améliorer la qualité de l'air en milieu urbain ;

g) Utilisation du gaz dans les transports − difficultés et possibilités ;

h) Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone : le rôle des infrastructures gazières ;

i) Promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz et de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la région de la CEE.

7. Informations actualisées sur les activités des États membres et de l'industrie et des organisations gazières (tour de table)

Les représentants des États membres de la CEE et de l'industrie et des organisations internationales gazières rendront compte de leurs travaux et des faits nouveaux survenus depuis mars 2021. Le Groupe d'experts prie les représentants des États membres et des organisations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat, à l'avance si possible, le fichier électronique de leurs exposés dans l'une des trois langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe).

8. Préparatifs de la dixième session du Groupe d'experts du gaz

Le Groupe d'experts s'intéressera aux préparatifs de sa dixième session. Il passera notamment en revue les thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. Cette dixième session devrait avoir lieu au premier trimestre de 2023.

[4] https://unece.org/sustainable-energy/project-gas-transport.

9. Questions diverses

Les participants pourront examiner toute autre question soulevée avant ou pendant la session qui relève des attributions du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les représentants sont invités à faire savoir à l'avance au secrétariat ou au Président s'ils souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Adoption des conclusions et recommandations

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations convenues au cours de la session et le Groupe d'experts sera invité à les adopter.

11. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.